

Avis voté en séance plénière du 9 octobre 2013

# L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

## Déclaration du groupe de la mutualité

Les questions autour du plateau continental et de son extension sont, *a priori*, affaire de spécialistes, géologues, juristes et autres diplomates, mais d'ici quelques années, elles pourraient nous concerner tous, du fait des enjeux autour des mers et des océans.

Comme l'a souligné l'avis récent sur *La gestion durable des océans* rapporté par Catherine Chabaud, l'avenir de la terre pourrait être la mer. L'épuisement rapide de certaines ressources naturelles terrestres nous engage à envisager les fonds des océans comme le seul recours pour nous approvisionner en terres rares et autres métaux stratégiques. Mais l'extrême fragilité de ces nouveaux espaces et la tendance humaine à détruire son propre environnement, nous incitent à la plus grande prudence. La haute-mer fait partie du patrimoine commun de l'humanité, notre responsabilité est donc lourde.

L'avis s'inscrit dans cette vision d'une gestion durable des espaces et fonds marins encore inexplorés et qui présentent un potentiel important en termes de services écologiques. Pour autant, avant d'envisager toute forme d'exploitation, il faut acquérir les droits « souverains » sur les ressources naturelles du plateau continental étendu, selon les dispositions de la Convention des Nations-Unies pour le Droit de la mer. Cette conquête nécessite une volonté politique forte et déterminée, car le processus décisionnel est très long.

Les groupes de la Mutualité, des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature tiennent à souligner quelques points majeurs de l'avis :

Du fait de ses Outre-mer et des « *hot spot* de biodiversité dans ses régions, la France se doit d'asseoir juridiquement la délimitation de ses espaces maritimes et prendre ainsi sa place de nation maritime de premier plan. Cette démarche longue et complexe, nécessite un travail diplomatique et technique de longue haleine, en négociation avec les pays voisins.

Des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux sont à mobiliser et, surtout, à renforcer au plus haut niveau de l'État, pour mener à bien le programme EXTRAPLAC. L'objectif est aussi de renforcer notre présence navale afin de sécuriser ses espaces et d'assumer nos droits et devoirs en termes de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources.

Quelques autres sujets, qui nous semblent essentiels, et sur lesquels nos trois groupes voudraient insister :

La prise en compte de ces nouveaux espaces dans la loi, notamment au niveau du code minier actuellement en révision ;

La place cruciale de la recherche dans le processus : il faut non seulement établir l'état des lieux initial et comprendre le fonctionnement des écosystèmes remarquables des fonds marins, mais aussi mettre en évidence les services qu'ils rendent. Il s'agit, entre autres, d'identifier l'ensemble des ressources naturelles, cartographier les fonds marins, et également évaluer les impacts des futures activités d'exploitation et les éventuelles possibilités de remédiation. L'avis parle bien d'un devoir de connaissance, d'une responsabilité forte.

L'extension du plateau continental concerne avant tout nos Outre-mer. Il dessine pour ces territoires des opportunités de développement futur en termes de recherche, d'emplois et de formation, de retombées économiques et donc d'intégration sociale. Associer les collectivités ultramarines à tous les niveaux décisionnels est une nécessité.

Pour autant, au regard des enjeux de la nécessaire transition écologique et du dernier rapport du GiEC, dont le pronostic climatique s'est encore aggravé, ces développements ne nous semblent possibles et souhaitables qu'à une condition : que la France se montre exemplaire, à la fois dans les négociations internationales qui s'annoncent et dans la gestion durable et la protection des écosystèmes marins.

Nous tenons à remercier le rapporteur de nous avoir éclairés sur un sujet aussi complexe et compte tenu de l'intégration de la plupart de nos amendements, les groupes de la Mutualité, des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature ont voté l'avis.